C.R.I.C. N° 47 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

Vendredi 7 décembre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael..... 1

Projets et propositions..... 1

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 7) 1

Lecture et approbation du rapport 1

Rappel au règlement..... 1

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 7)

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 7)

Lecture et approbation du rapport (Suite)

Orateurs : Mme la Présidente, M. Desgain..... 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 7, 7bis et 7ter) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 7, 7bis et 7ter)

Lecture et approbation du rapport

Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. le Président, Mme Cremasco, MM. Dodrimont, Desgain, Mme Barzin..... 2

Liste des intervenants..... 6

Abréviations courantes..... 7

Présidence de Mme Cremasco, Vice-Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 13 heures 10 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Puis-je vous proposer d'ouvrir cette séance et de commencer nos travaux ?

M. Senesael (PS). - Bien entendu, Madame la Présidente, d'autant plus que la même salle doit être occupée à 14 heures pour la Commission du budget.

Mme la Présidente. - Exactement.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 7) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 7)

Lecture et approbation du rapport

Mme la Présidente. - L'ordre du jour comporte la lecture et l'approbation du rapport sur le projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) et sur le programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 7) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - Annexe 7)

Le rapporteur est M. Desgain.

Vous avez reçu les deux projets de rapports. Ces copies strictes sont disponibles sur vos bancs.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme la Présidente. - Je vous rappellerai d'abord le règlement. Seules les corrections de forme seront prises en considération.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 7) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 7)

Lecture et approbation du rapport

(Suite)

Mme la Présidente. - Chers collègues, avez-vous des éléments de correction à apporter sur le premier projet de rapport qui concerne l'ajustement ?

Pas de remarque ? Non ?

La parole est à M. Desgain.

M. Desgain, Rapporteur. - Madame la Présidente, je voudrais remercier les services pour la qualité de leur travail.

Mme la Présidente. - Je manque complètement à mes obligations, mais je pense – sauf contre-ordre – que nous pouvons nous associer collectivement aux remerciements de M. Desgain. Merci aux services pour l'excellente qualité de leur rapport.

Mme la Présidente. - Le rapport est approuvé par 9 voix et 3 abstentions.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (DOC. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 7, 7*bis* ET 7*ter*) ET (DOC. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - ANNEXES 7, 7*bis* ET 7*ter)*

Lecture et approbation du rapport

Mme la Présidente. - L'ordre du jour comporte la lecture et l'approbation du rapport sur le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) présenté au nom de cette commission pour l'ajustement et sur le rapport sur l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (Doc. 4 - IVa (2012-2013) N° 1 - Annexes 7, 7*bis* et 7*ter*) et (Doc. 4 - IVbcd (2012-2013) N° 1 - Annexes 7, 7*bis* et 7*ter)*.

Le rapporteur est M. Senesael.

Quelqu'un a-t-il une remarque à faire sur le deuxième projet de rapport que nous examinons, contenant le budget général des dépenses ou une correction formelle à apporter ?

La parole est à M. Senesael.

M. Senesael, Rapporteur. - Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais également, au nom de notre assemblée, remercier et féliciter les services ; et dire qu'entre Estaimpuis et Namur, le temps de parcours était de plus de deux heures. Le temps de recevoir le rapport, je n'ai pas pu le lire complètement. J'ai quelques petites remarques à formuler pour que vous puissiez aussi les indiquer. Tout d'abord, à l'avenir, il serait plus simple, pour imprimer le document, que les pages soient numérotées ainsi je pourrais m'en rapporter aux numéros des pages.

À la première page, complètement écrite - page 3 du rapport, qui commence par « projet de décret contenant le budget général des dépenses » - vous avez « le programme 14.02 enregistre une diminution très importante ». Tout le monde voit cela ? « Les tendances principales de ce programme maintiennent les moyens du Plan Wallonie cyclable pour lequel un programme spécifique a été.. ». Il manque un mot : adopté, je suppose... initié ! Il faudrait donc l'ajouter.

Pour l'ensemble du rapport, il y a quelques petites corrections orthographiques, mais je m'arrangerai, si vous le permettez, avec notre secrétaire de commission. Je ne vais pas les passer en revue.

À la page 6, vous avez : « M. Borsus entame son propos par quelques observations transversales » et puis, vous avez : « premièrement et deuxièmement : élément d'observation : le budget propose des prélèvements ou des mesures dont l'impact sera tout, sauf anodin ». Sans paraître monomaniaque, il y a une augmentation du prix de l'eau et, à nouveau, le ministre noie cette considération dans une série d'éléments les plus divers, de sorte que quelques distraits, « ne le »... au lieu de « le ne ».

Toujours à propos de l'eau, deux paragraphes plus loin : « Le commissaire souhaite que le ministre décrive le contentieux, les arriérés, pour éviter que les difficultés rencontrées au budget 2012 ne soient reproduites », le « pas » est de trop.

À la page 7, avant-dernier paragraphe, le mot « sur » est de trop ; cela ne veut rien dire.

Concernant les pages 8 et 9, il y a des fautes d'orthographe, mais je n'y reviens pas.

Je vous le dis, je n'ai pas lu le document jusqu'au bout, j'ai terminé ma lecture à la page 14. Je n'ai pas d'autre remarque.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup, Monsieur Senesael, pour ces remarques de forme. Comme il a été appelé à le faire, elles seront prises en considération par les services.

(M. de Lamotte, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Veuillez excuser mon retard, mais les conditions atmosphériques n'ont pas favorisé certains déplacements.

Où en sommes-nous ?

Mme Cremasco (Ecolo). - On en était aux remarques formelles que M. Senesael a transcrites. Il n'y a pas de remarque formelle sur l'ajustement.

M. le Président. - Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole sur une remarque ou l'autre ?

Monsieur Senesael, vous pouvez continuer.

M. Senesael, Rapporteur. - J'ai juste une remarque qui n'est plus sur le rapport, mais sur une de mes interventions. À la page 7, Monsieur le Président, au milieu de la page, au 3e §, lorsque j'interviens concernant la mobilité à la deuxième ligne : « Cela étant, ils sont souvent... ». Ça commence par « Concernant la mobilité, les budgets sont globalement en hausse, mais il espère que cela se traduira par une amélioration de la qualité du service pour les usagers et les travailleurs. Cela étant, ils... ». Le « ils » concerne les parlementaires « sont souvent le réceptacle », donc si on pouvait remplacer le « ils » par « les

parlementaires ».

M. le Président. - Parfait, Monsieur Senesael.

M. Senesael, Rapporteur. - Je n'ai pas eu le temps d'aller plus loin.

M. le Président. - Il ne fallait pas le dire.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, je remercie aussi les services pour ce rapport fouillé et établi dans une certaine urgence, d'où, de temps à autre, quelques coquilles telles que celles que M. Senesael vient de relever.

Pour ma part, aux alentours de la page 9 - il n'y a pas de numéro sur les pages - dans le cadre de l'exposé de M. le Ministre et de la problématique des TEC et, plus particulièrement, les engagements sociaux, M. le Ministre indique qu'il n'a pas le chiffre sous la main. Je crois qu'il l'indique plusieurs fois, mais qu'il peut le transmettre. La transmission n'a pas été réalisée en même temps que le rapport. Nous sommes toujours demandeurs de ces chiffres concernant les engagements sociaux.

M. le Président. - La parole est à M. Desgain.

M. Desgain, Rapporteur. - Monsieur le Président, il me revient que le cabinet a transmis au greffe les chiffres et les éléments de réponse par rapport à cela. Nous souhaitons l'annexer au rapport, comme de bon droit.

M. le Président. - Je n'ai pas de problème avec cela. Effectivement, le cabinet a transmis au secrétariat du parlement, à 11 heures 46, aujourd'hui, des documents.

Mon souci est de savoir si je peux les recevoir comme tels et les distribuer ou s'ils doivent transiter par le président du parlement ? C'est l'article 14 du règlement. Normalement, je ne peux pas recevoir en direct un certain nombre d'infos. Donc, je ne fais pas de crise d'auteur par rapport à cela, mais je voudrais être certain qu'il n'y a pas de difficulté.

M. Bock, Secrétaire de commission, m'évoquait un autre point que l'on pourrait vérifier, c'est de voir que les documents remis aujourd'hui, sont bien les mêmes que ceux remis en ce parlement lors de l'examen du projet de décret qui a justement entouré cette opération des 27 millions d'euros transférés au bénéfice de la région. Dans l'affirmative, c'est simplement une copie supplémentaire de documents anciennement remis.

Confirmez-vous que ce sont ces documents ? Ce sont des documents existants, que le parlement a déjà reçus et dont on fait une autre présentation aujourd'hui par un certain nombre d'éléments de synthèse.

Alors, si ce sont les mêmes, je les reproduis et on vous les distribue.

M. Senesael, Rapporteur. - C'est ce que j'allais proposer.

M. le Président. - On va vous les distribuer. Il y a deux feuilles.

Pas d'autre remarque ? Monsieur Dodrimont, vous pouvez continuer.

M. Dodrimont (MR). - La seconde remarque que je souhaitais émettre concerne la taxe régionale sur l'eau. À une question ou une interpellation de notre collègue, M. Borsus, le ministre répond qu'il affirme qu'il va vérifier ce point pour fournir une réponse précise. La réponse précise n'est pas fournie en séance. On peut imaginer qu'elle viendrait compléter le rapport. Peut-on avoir le document qui précise le point d'augmentation de la taxe régionale sur l'eau ? Cela n'a pas été impacté partout et au même moment.

M. le Président. - Mon problème c'est qu'ici, vous demandez une réponse supplémentaire à un document qui n'a pas été apporté.

Puis-je laisser la question en suspens pour l'instant ? S'agit-il des dates d'autorisation du SPF Economie aux différents distributeurs d'eau ? C'est bien ce document-là ?

M. Dodrimont (MR). - C'est bien cela.

M. le Président. - Dans le rapport, je ne sais pas vous le transcrire puisqu'il n'a pas été cité. Il faudra le redemander en tant que tel. Je n'ai pas le document.

M. Dodrimont (MR). - Je souhaite alors faire remarquer que le rapport, tel qu'il nous est transmis, est incomplet sur ce point.

M. le Ministre s'engage à ce que nous ayons l'information sous-entendue pour l'adoption du rapport. Cela me semble être évident. On considère alors qu'il n'y a pas de réponse sur la question et je pense que c'est, dans le chef de M. le Ministre, embêtant de ne pas pouvoir fournir une réponse comme celle-là.

Si M. le Ministre s'engage à ce qu'elle puisse être fournie aux parlementaires, c'est sous-entendu pour l'adoption du rapport.

M. le Président. - C'est un document que M. le Ministre doit transmettre aux parlementaires. En ce qui concerne le rapport, il évoque les éléments qui se sont produits en commission.

Ainsi, s'il y a une demande par rapport à ce courrier-là on peut effectivement solliciter du ministre que le document soit à disposition des uns et des autres pour la séance publique ?

M. Dodrimont (MR). - Je ne pense pas que c'est ce que nous demandions, Monsieur le Président. Ici, il n'y a pas de réponse suffisante au questionnement des parlementaires.

M. Senesael, Rapporteur. - Excusez-moi, Monsieur Dodrimont, en tant que rapporteur, je comprends ce que vous voulez dire, mais le rapport, lui, reflète ce qui a été dit en discussion, ici, en commission. Que vous ne soyez pas content de la réponse ou d'un document qui n'a pas été distribué et remis, je ne puis que partager votre opinion, mais ici, il faut bien comprendre – et là, je défends le rapport pour lequel je suis titulaire – que le rapport traduit ce qui s'est dit ou fait en commission.

Je ne sais pas si on peut essayer de prendre la mesure de la différence entre les deux faits. Celui qui a effectivement eu lieu et celui que vous souhaiteriez qui ait lieu.

M. le Président. - Comme président, Monsieur Dodrimont, je confirme ce que M. Senesael a dit. Effectivement, le rapport est le compte rendu de ce qui s'est dit en commission. Pour ce qui est du contenu des réponses, c'est autre chose.

La parole est à M. Desgain.

M. Desgain, Rapporteur. - M. le Ministre a apporté les premiers éléments de réponse et il s'engage ce que d'autres documents soient transmis. Nous devons relayer la demande que les documents soient effectivement transmis. Les délais ne permettent pas toujours, dans l'élaboration rapide du rapport, que toutes les informations soient disponibles rapidement. Comme la demande a été faite et que le ministre s'y est engagé, cela me paraît normal que les documents nous parviennent même un peu plus tard que le jour de l'adoption du rapport. Cela peut rencontrer la demande de M. Dodrimont qui me paraît légitime et l'adoption du rapport aujourd'hui. Si les éléments demandés ne viennent pas dans un délai raisonnable, il faudra alors reposer la question, mais comme le ministre s'y est engagé, on doit pouvoir avoir l'information dans un délai raisonnable.

M. le Président. - Pour l'instant, on approuve un rapport qui est un document étant le relaté de nos débats.

M. Dodrimont (MR). - Je voudrais simplement m'inscrire en totale adéquation avec mes collègues par rapport à cela. Ce délai raisonnable que M. Desgain évoque, serait, à mon avis, à échéance au moment de notre discussion en séance plénière. Si nous pouvons disposer de ces éléments de réponse pour le débat en séance plénière du parlement, ce serait de bonne gestion pour M. le Ministre.

M. le Président. - Monsieur Dodrimont, M. le Chef de cabinet du ministre est présent. Il entend effectivement ce qui est demandé. Chacun sait ce que cela veut dire.

Avez-vous d'autres remarques, Monsieur Dodrimont ?

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - J'ai une remarque purement formelle pour M. Senesael et les services.

À la page où est traitée la DO2 « Dépenses de cabinet », la DO10 « Secrétariat général » qui commence après le programme 07 « géomatique » - plutôt vers la fin du document - dans mon intervention, au 2e §, le paragraphe commence par : « Elle indique par ailleurs que les chercheurs font aussi partie de la classe moyenne », à la fin du paragraphe, j'aimerais ajouter : « relativement au budget global de la région ».

C'est une remarque formelle pour éclairer le propos.

M. le Président. - Je ne vois pas où. C'est avant « géomatique » ?

Mme Cremasco (Ecolo). - Oui, c'est juste avant, sur la page précédente. Si c'est possible...

M. le Président. - On note, Madame Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je vous remercie.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres remarques ?

Peut-on considérer que les deux documents, les deux textes sont lus et approuvés ?

On ne fait plus confiance au président, ni au rapporteur puisque le document est maintenant approuvé par la commission.

La recommandation a été votée mardi, si vous vous souvenez.

(Réaction d'un membre)

Oui, on approuve les rapports.

(Réactions de plusieurs membres)

Non, c'est le MR qui a sollicité.

(Réaction de Mme Barzin)

C'est pour vous mettre au courant, Madame Barzin.

Mme Barzin (MR). - Il y a quand même beaucoup d'efforts qui ont été faits par le groupe MR, notamment dans cette...

M. le Président. - Je vous taquine.

Mme Barzin (MR). - Il ne faut pas me chercher. Je veux dire par rapport à cela qu'à partir du moment où... Enfin, j'ai l'impression qu'il y a quand même un vote sur

le rapport alors.

On peut revenir sur les questions qui n'étaient pas parvenues aux parlementaires.

M. le Président. - Madame Barzin, pour être tout à fait clair, je vais, à l'article 92 § 4, dire ceci : « En ce qui concerne la discussion du rapport, sauf accord unanime des membres de la commission présents lors du vote sur l'ensemble du texte examiné pour confier au président et au rapporteur, le soin d'établir le rapport, celui-ci doit faire l'objet d'une approbation par la commission ». C'est dans le règlement. Ce que je soumets donc à votre vote, c'est l'approbation du rapport.

Mme Barzin (MR). - Oui, donc c'est un vote.

M. le Président. - Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ici, c'est un rapport. On en prend acte. Vous n'allez pas vous abstenir sur un rapport sur lequel vous avez fait des remarques.

M. Dodrimont (MR). - Dans ce rapport, on prévoit des documents qui vont l'accompagner. Nous en avons reçu un en séance et l'autre doit nous parvenir pour la séance plénière.

Je peux justifier, de par le caractère incomplet des documents par rapport à ce que nous avons demandé, une abstention.

M. le Président. - Je prends acte.

M. Dodrimont (MR). - Une abstention qui se transformera certainement en confiance lorsque nous aurons l'ensemble de tous les documents. Comme nous les aurons pour la séance plénière, il y a un engagement par rapport à cela. Je ne pense pas que ce soit étrange de nous abstenir sur ce sujet.

M. le Président. - J'en prends acte.

Le rapport est approuvé par 9 voix et 3 abstentions.

Cela vous pose un problème ?

(Réaction de M. Dodrimont)

Quand c'est un consensus. Il n'y a pas de confiance au président et au rapporteur. Je lis l'article 92 §4. Il est adopté. Le rapport est adopté.

Plus d'autres commentaires ?

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 13 heures 30 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Anne Barzin, MR
Mme Veronica Cremasco, Vice-Présidente
M. Michel de Lamotte, cdH
M. Xavier Desgain, Ecolo
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Daniel Senesael, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

DO	division organique
SPF	services publics fédéraux
TEC	Société de Transport en Commun